

Bruxelles - 10 février 2025 – 22 :30 CET

Informations réglementées¹

Publication Conformément aux Exigences de la Loi du 2 mai 2007

10 février 2025 - Anheuser-Busch InBev (Euronext: ABI) (NYSE: BUD) (MEXBOL: ANB) (JSE: ANH) ("AB InBev") ("la Société") annonce aujourd'hui, conformément à l'article 14, premier alinéa de la Loi du 2 mai 2007, qu'elle a reçu une notification de transparence en vertu des articles 6 et 18 de La loi du 2 mai 2007.

Le pourcentage des droits de vote attachés aux actions détenues dans leur ensemble par AB InBev et les entités et personnes agissant de concert avec elle a franchi à la hausse le seuil de 40%, suite à l'acquisition d'actions propres par AB InBev dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres en cours.

La notification de transparence contient les informations suivantes :

1. Date de la notification : Notification datée du 7 février 2025.
2. Motif de la notification : Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote.
3. Notification par : Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle ; Des personnes agissant de concert.
4. Personnes soumises à l'obligation de notification :

Nom	Adresse (pour les personnes morales)
Max Van Hoegaerden Herrmann Telles	
M. Jorge Paulo Lemann	
M. Carlos Alberto da Veiga Sicupira	
BRC Sàrl de droit luxembourgeois	2 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
EPS SA de droit luxembourgeois	488 Route de Longwy, L-1940 Luxembourg
Stichting Anheuser-Busch InBev de droit néerlandais	760 Amstelveenseweg, 1081 JK Amsterdam
Anheuser-Busch InBev SA	1 Grand Place, 1000 Bruxelles
Rayvax Société d'investissements SA	88 Rue Gachard, 1050 Ixelles
Stichting Fonds InBev Baillet Latour	Cerastraat 1, 4811 Breda, Pays-Bas
Fonds Verhelst SC	1 Brouwerijplein, 3000 Leuven

5. Date de la transaction : 20 janvier 2025
6. Seuil franchi (en %) : 40
7. Dénominateur : 2.019.241.973
8. Détails :

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Liés à des titres	Non liés aux titres	Liés à des titres	Non liés aux titres
M. Jorge Paulo Lemann	0	0		0,00%	
M. Carlos Alberto da Veiga Sicupira	0	0		0,00%	

M. Max Van Hoegaerden Herrmann Telles	0	0		0,00%	
BRC SàRL de droit luxembourgeois	28.097.078	28.097.078		1,39%	
EPS SA de droit luxembourgeois	99.999	99.999		0,00%	
EPS Participations	67.291.593	67.291.593		3,33%	
Stichting Anheuser-Busch InBev	663.074.832	663.074.832		32,84%	
Anheuser-Busch InBev	42.690.391	53.209.397		2,64%	
Brandbrew	265.894	265.894		0,01%	
Brandbev	172.467	172.467		0,01%	
Ambrew	200.000	200.000		0,01%	
Sous-total	801.892.254	812.411.260		40,23%	
Rayvax Société d'investissements SA	50.000	50.000		0,00%	
Sous-total	50.000	50.000		0,00%	
Stichting Fonds InBev Baillet Latour	0	0		0,00%	
Fonds Baillet Latour	5.485.415	5.485.415		0,27%	
Sous-total	5.485.415	5.485.415		0,27%	
Fonds Verhelst SC	0	0		0,00%	
Fonds Voorzitter Verhelst	6.997.665	6.997.665		0,35%	
Sous-total	6.997.665	6.997.665		0,35%	
TOTAAL		824.944.340	0	40,85%	0,00%

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction					
	Détenteurs d' instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% des droits de vote
TOTAL					0	0,00%

TOTAL (A ET B)				# de droits de vote	% des droits de vote
				824.944.340	40,85%

9. Chaîne d'entités contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue :

Action de concert et structure de l'actionnariat d'AB InBev :

1) EPS, EPS Participations, Rayvax Société d'Investissements, BRC et Stichting Anheuser-Busch InBev sont liés par une convention d'actionnaires organisant le contrôle conjoint par EPS, EPS Participations et BRC de la Stichting Anheuser-Busch InBev et établissant une action de concert avec Rayvax Société d'Investissements.

2) Anheuser-Busch InBev et ses filiales Brandbrew, Ambrew et Brandbev sont contrôlées par la Stichting Anheuser-Busch InBev, elle-même contrôlée conjointement par EPS, EPS Participations et BRC.

3) Le Fonds Baillet Latour et le Fonds Voorzitter Verhelst ont également conclu une action de concert avec la Stichting Anheuser-Busch InBev. Le Fonds Baillet Latour est contrôlé par la fondation de droit néerlandais Fonds InBev Baillet Latour. Le Fonds Voorzitter Verhelst est contrôlé par la société coopérative Fonds Verhelst.

4) Rayvax Société d'Investissements ne fait l'objet d'aucun contrôle.

5) EPS Participations est détenue intégralement par EPS, qui, pour sa part, ne fait l'objet d'aucun contrôle.

6) Le contrôle ultime de BRC est détenu conjointement par Messieurs Jorge Paulo Lemann, Carlos Alberto da Veiga Sicupira et Max Van Hoegaerden Herrmann Telles.

10. Informations complémentaires : Franchissement du seuil de 40% des droits de vote suite aux rachats d'actions propres par Anheuser-Busch InBev, réalisés dans le cadre du programme de rachat d'actions propres.

Les notifications de participations importantes à effectuer conformément à la loi du 2 mai 2007 ou aux statuts d'AB InBev doivent être envoyées à jan.vandermeersch@ab-inbev.com.

Ce communiqué de presse peut être consulté sur le site web d'AB InBev via ce lien www.ab-inbev.com.

À propos de Anheuser-Busch InBev (AB InBev)

Anheuser-Busch InBev (AB InBev) est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et avec une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE : BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons grand pour créer un avenir plus réjouissant. Nous cherchons toujours à proposer de nouvelles façons de vivre des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous nous engageons à créer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et à brasser les meilleures bières en utilisant les meilleurs ingrédients. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bière comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona®, Stella Artois® et Michelob Ultra®, les marques multinationales Beck's®, Hoegaarden® et Leffe®, et des champions locaux tels que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin®, et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes à la brasserie Den Hoorn brewery à Leuven, Belgique. De l'esprit pionnier de l'Anheuser & Co brewery à St. Louis, USA. De la création de Castle Brewery en Afrique du Sud pendant la ruée vers l'or à Johannesburg. A Bohemia, la première brasserie du Brésil. Géographiquement diversifié avec une exposition équilibrée aux marchés développés et en développement, nous tirons parti des forces collectives d'environ 155,000 collègues basés dans près de 50 pays à travers le monde. En 2023, le chiffre d'affaires d'AB InBev s'élevait à 59,4 milliards de dollars (à l'exclusion des entreprises communes et des entreprises associées).

Contacts Anheuser-Busch InBev

Investisseurs**Shaun Fullalove**E-mail : shaun.fullalove@ab-inbev.com**Ekaterina Baillie**E-mail : ekaterina.baillie@ab-inbev.com**Cyrus Nentin**E-mail : cyrus.nentin@ab-inbev.com**Médias****Media Relations**E-mail : media.relations@ab-inbev.com